

COMMUNE DE CORDON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 8

Date de la convocation : 18 novembre 2010 / Date d'affichage : 18 novembre 2010

L'an deux mil dix, le vendredi vingt six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, Mme Chantal CALLENS, Mrs Thierry TRONCHET, Hervé MARCUZZI, Michaël BOTTOLLIER-DEPOIS, Grégory MILLION, Hervé PUGNAT et Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD.

Absent(es) : Mrs Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Fabrice DEVERLY.

Absent(es) excusé(es) : Mrs Jacques ZIRNHELT, Melle Emilie BURNIER-FRAMBORET.

Représenté(es) :

Secrétaire de séance : M. Grégory MILLION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- l'annulation d'une délibération prévue à l'ordre du jour, dont le contenu sera présenté au cours des questions diverses :
 - **Budget principal** : DM n°4 : virement de crédits sur budget CCAS pour couvrir dépenses liées au portage des repas.
- l'ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour :
 - **Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc** : Motion de soutien au projet de relocalisation de Praz Coutant sur Sallanches.

N°2010-96

TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS NON URBAINS DE PERSONNES

- Mise au point de la tarification pour la saison d'hiver 2010/2011

Monsieur le Maire rappelle l'instauration, l'hiver précédent, de la gratuité des trajets en navette intramuros et propose, pour l'hiver 2010/2011 de reconduire cette mesure et d'appliquer une augmentation de 1,7% pour les trajets payants.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE ainsi les tarifs de la navette communale comme indiqués ci-dessous :

<u>Services Réguliers</u>	Prix Nets (en Euros)
Tout trajet « intra muros »	
Tout public	Gratuit

<u>Services Réguliers</u>	Prix Nets (en Euros)
CORDON (office de tourisme) > SALLANCHES (gare SNCF) SALLANCHES (gare SNCF) > CORDON (office de tourisme)	
Adulte et enfant de plus de 5 ans	2 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit

Skieur (enfant ou adulte) en possession d'un forfait de la station de Cordon	Gratuit
<u>Services Occasionnels</u> CORDON (centre village) > COMBLOUX (centre village)	Prix Nets (en Euros)
Aller-retour adulte	5,5 €
Aller-retour enfant de 5 à 12 ans	2,8 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit
Skieur (enfant ou adulte) en possession d'un forfait de la station de Combloux (quand celle de Cordon est fermée)	Gratuit
<u>Services Occasionnels</u> CORDON (centre village) > MEGEVE (Sur réservation / 6 pers. minimum)	Prix Nets (en Euros)
Aller-retour adulte	6,7 €
Aller-retour enfant de 5 à 12 ans	4 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit
<u>Services Occasionnels</u> CORDON (centre village) > PLATEAU D'ASSY (Sur réservation / 6 pers. minimum)	Prix Nets (en Euros)
Aller-retour adulte	11,8 €
Aller-retour enfant de 5 à 12 ans	5,9 €
Enfant de moins de 5 ans (accompagné)	Gratuit
<u>Services Occasionnels / Etablissements scolaires</u>	Prix Nets (en Euros)
Ecoles de Sallanches (jusqu'aux remontées mécaniques – forfait aller/retour)	55 €
Ecole de Cordon : sorties ski (jusqu'aux remontées mécaniques de la station) et séances de piscine (jusqu'à la piscine du Fayet)	Gratuit
Classes de neige vers domaine skiable de COMBLOUX (forfait aller/retour) si le domaine skiable de CORDON est fermé	55 €

N°2010-97

RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAL D'EAUX USEES

- Mise à jour de la participation pour l'année 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réactualiser pour l'année 2011 le tarif de la participation pour le raccordement au réseau communal d'eaux usées, qui avait été fixé à :

- ⇒ 10,5 € HT par m² de SHON en 2008,
- ⇒ 10,7 € HT par m² de SHON en 2009,
- ⇒ 10,9 € HT par m² de SHON en 2010.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RETIENT une augmentation de 1,7 % par rapport au tarif de l'année 2010,

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2011, au titre de l'article L 35-4 du code de la santé publique, le montant de la participation pour le raccordement des constructions neuves au réseau communal d'eaux usées à **11,10 €HT** par m² de SHON.

N°2010-98

TRAVAUX, REPARATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES DU SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

- Mise à jour de la tarification pour l'année 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la tarification 2010 appliquée aux travaux, réparations et interventions diverses effectués par les services techniques communaux pour les particuliers :

- Taux horaire de la main d'œuvre pour les travaux, réparations, ouvertures et fermetures de compteurs et autres : **29 € H.T.**
- Forfait pour la réouverture d'un compteur suite au verrouillage du dispositif en cas de non paiement de la redevance d'eau : **84 € H.T.**
- Taux horaire pour utilisation du tractopelle et du camion (avec chauffeur) : **63 € H.T.**

Pour l'année 2011, il est proposé la tarification suivante :

- Taux horaire de la main d'œuvre pour les travaux, réparations, ouvertures et fermetures de compteurs et autres : **31 € H.T.**
- Forfait pour la réouverture d'un compteur suite au verrouillage du dispositif en cas de non paiement de la redevance d'eau : **89 € H.T.**
- Taux horaire pour utilisation du tractopelle ou du camion (avec chauffeur) : **66 € H.T.**

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **APPROUVE** la tarification ci-dessus présentée.

N°2010-99

LOCATION DE COMPTEURS D'EAU

- Mise à jour de la tarification pour le rôle 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réactualiser pour l'année 2011 les tarifs de location de compteurs d'eau.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RETIENT une augmentation de 1,7 %,

FIXE les tarifs comme suit :

	2009 pour mémoire	2010 pour mémoire	2011
Compteur ø 15 mm :	6,8	6,9	7
Compteur ø 20 mm :	7,6	7,8	7,9
Compteur ø 25 mm :	16,9	17,2	17,5
Compteur ø 30 mm :	17,5	17,9	18,2
Compteur ø 40 mm :	28,6	29,2	29,7
Compteur ø 50 mm :	36,9	37,6	38,2

Tarifs en euros hors taxes

N°2010-100

CIMETIERE ET COLUMBARIUM

- Mise à jour de la tarification des cases, des concessions et des caveaux préfabriqués pour l'année 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réactualiser la tarification des cases de columbarium, des concessions et des caveaux préfabriqués au cimetière, et propose une augmentation de 1,7% par rapport aux montants appliqués en 2010.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RETIENT une augmentation de 1,7 %.

FIXE les tarifs de l'année 2011 comme suit :

		2010 pour mémoire	2011
Columbarium	Affectation d'1 case pour 30 ans (affectée au moment effectif de son utilisation)	908	923
Cimetière : concessions renouvelables (affectées au moment effectif de leur utilisation)	Trentenaire (cuve de 2m2)	363	369
	Temporaire pour 15 ans (une place avec évacuation de la terre)	363	369
Cimetière : caveaux (affectés au moment effectif de leur utilisation)	2 places de 2,30mx1m	1 811	1 842

Tarifs en euros TTC

N°2010-101

UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX

- Mise à jour de la tarification pour l'année 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 19 septembre 1991 instituant, conformément à l'article L 2143-3 du code des collectivités territoriales, une contribution pour l'utilisation des locaux communaux.

Après avoir précisé qu'en 2009 et 2010, son montant était respectivement de 68 puis 70 euros TTC, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la contribution pour l'année 2011 à 72 euros.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE le montant de la contribution pour l'utilisation des locaux communaux à **72 euros** TTC pour l'année 2011,

MAINTIENT la gratuité pour les administrations, les associations locales et les partis politiques.

N°2010-102

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

- Mise à jour de la tarification pour l'année 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 26 juin 1998, a été institué le paiement d'un droit pour l'occupation du domaine public par les cafetiers, avec l'installation de leur terrasse.

Après avoir précisé que son montant était de 4,50 euros en 2009, et 4,60 euros en 2010, pour un mois et par table, Monsieur le Maire propose de porter la contribution à **4,70 euros TTC** pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE le montant du droit d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse de café à **4,70 euros TTC** pour un mois et par table, pour l'année 2011.

N°2010-103

GESTION DU PERSONNEL

- Mise en place d'astreintes pour la saison hivernale 2010/2011

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale (JO du 27.05.2005),

Et considérant les besoins en salage et déneigement de la voirie durant l'hiver,

Monsieur le Maire,

RAPPELLE qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

PROPOSE d'élargir les astreintes habituellement mises en place au sein des services techniques de la commune, en les passant du week-end à la semaine complète pour la période du 1er décembre 2010 au 31 mars 2011. A l'issue de cette période, ces astreintes seront ramenées aux seuls week-ends. Les astreintes seront distribuées par roulement au sein de l'équipe technique.

INDIQUE :

- que les indemnités pour une semaine complète sont fixées par barème.
- que l'agent devra avoir rejoint l'atelier municipal dans un délai maximum de 30mn après appel.

RAPPELLE que durant une période d'astreinte hivernale, l'agent peut être amené à effectuer d'autres tâches telles que les réparations de fuite sur les réseaux d'eaux ou divers travaux considérés comme urgents par l'employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, son Maire entendu, à l'unanimité des présents,

VALIDE la mise en place de ces astreintes du 1er décembre 2010 au 31 mars 2011.

HOPITAUX DU PAYS DU MONT-BLANC

- Motion de soutien au projet de relocalisation de Praz Coutant sur Sallanches

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Les hôpitaux du Pays du Mont-Blanc et Praz Coutant, établissement dépendant des VSHA (Village Santé de Haute Altitude), entretiennent depuis longtemps des liens étroits dans la prise en charge des patients cancéreux.

Ces liens se sont concrétisés par des démarches coordonnées, voire communes, sur certains aspects de prise en charge des patients, tels que : comité commun de lutte contre la douleur, dispositif partagé d'annonce du cancer, organisation et secrétariat communs des réunions de concertation pluridisciplinaires de cancérologie, et tout récemment un dossier commun pour constituer une équipe mobile de soins palliatifs et de prise en charge de la douleur.

Les HDPMB ont une autorisation de chirurgie carcinologique en urologie, sénologie, gynécologie, digestif et ORL. Ils n'ont pas demandé d'autorisation pour effectuer les chimiothérapies et ont conventionné avec Praz Coutant pour que tous les patients opérés à Sallanches puissent être pris en charge à Praz Coutant en chimiothérapie. Praz Coutant accueille, ainsi, des patients à majorité provenant des HDPMB.

Ce sont dans ces conditions que, l'an dernier, les conseils d'administration des HDPMB, par délibération du 6 mai 2009, et des VSHA, par délibération du 13 octobre 2009, avec un avis très favorable des instances, et en particulier des communautés médicales, ont acté le projet de relocalisation de Praz Coutant sur Sallanches, projet ayant reçu un accueil favorable de l'ARH. Il est indispensable pour notre bassin de population de disposer de cette structure de soins, dont les compétences sont, par ailleurs, unanimement reconnues.

Notre territoire, en l'absence d'une relocalisation de Praz Coutant sur Sallanches, serait le seul de département à ne pas bénéficier, sur place, de chimiothérapie. Nous vous rappelons que 65% de l'activité de Praz Coutant est réalisée pour les habitants de notre vallée et que plus de 25% des patients pris en charge à Praz Coutant ont été opérés à Sallanches.

Enfin, les réflexions entre les établissements de la communauté hospitalière de territoire (Léman, CHIAB, HDPMB) sont axées sur un recours à Praz Coutant pour les patients ayant besoin de soins palliatifs (lits implantés à Praz Coutant).

C'est sur la base de ces avis qu'une démarche visant à construire un projet médical commun en vue de cette relocalisation de Praz Coutant sur Sallanches, a été entreprise au 1^{er} semestre 2010. Ce projet a aussi permis de lancer une étude de faisabilité architecturale sur l'hôpital de Sallanches, dont les résultats seront connus dans quelques jours.

Une délocalisation subie de Praz Coutant hors du Pays du Mont-Blanc ne serait, par ailleurs, pas sans conséquence sur une équipe médicale et un personnel aujourd'hui performants et soudés, mais également sur les patients et leurs familles dont l'éloignement serait préjudiciable en termes d'accompagnement et de confort moral, contribuant très largement à la thérapie. Praz Coutant perdrait de fait son âme... A cela s'ajouteraient des frais de transport pour les malades et leurs familles, à l'heure où les termes développement durable et économie sont mis en avant.

Il est donc essentiel pour nous, élus des 14 communes du Pays du Mont-Blanc, que ce projet de relocalisation de Praz Coutant sur Sallanches aboutisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, son Maire entendu, à l'unanimité des présents,

EXPRIME son soutien au projet, ci-dessus énoncé, de relocalisation de Praz Coutant sur Sallanches.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS & QUESTIONS DIVERSES

/

Suivent les signatures, pour extrait conforme.

Serge PAGET
Chantal CALLENS
Hervé MARCUZZI
Jacques ZIRNHELT
Thierry TRONCHET
Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ

Emilie BURNIER-FRAMBORET
Michaël BOTTOLLIER-DEPOIS
Grégory MILLION
Fabrice DEVERLY
Hervé PUGNAT
Nadine SOCQUET-JUGLARD